



PHOTO

Enfant

Garçon Fille

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Age : 3-6 ans 7-10 ans



Représentants légaux

Père <input type="checkbox"/> , Mère <input type="checkbox"/> , Tuteur <input type="checkbox"/> , Autre <input type="checkbox"/> à préciser :	
Profession :	
Nom : <i>Indiquez le nom de naissance suivi, s'il y a lieu, du nom d'épouse</i>	
Prénom :	
Adresse :	
Code postal : Ville :	
Tél. domicile :/...../...../..... Tél. portable :/...../...../.....	
Tél. travail :/...../...../..... Mail :	
N° Allocataire : Date d'inscription :/...../.....	

Père <input type="checkbox"/> , Mère <input type="checkbox"/> , Tuteur <input type="checkbox"/> , Autre <input type="checkbox"/> à préciser :	
Profession :	
Nom : <i>Indiquez le nom de naissance suivi, s'il y a lieu, du nom d'épouse</i>	
Prénom :	
Adresse :	
Code postal : Ville :	
Tél. domicile :/...../...../..... Tél. portable :/...../...../.....	
Tél. travail :/...../...../..... Mail :	
Assurance : N° de police : Echéance :	

Personnes habilitées à reprendre l'enfant (autres que les parents)

Nom et prénom :
N° de téléphone :
Lien avec l'enfant :
Nom et prénom :
N° de téléphone :
Lien avec l'enfant :

Personnes à prévenir en cas d'urgences (autres que les parents)

Nom et prénom :
N° de téléphone :
Lien avec l'enfant :
Nom et prénom :
N° de téléphone :
Lien avec l'enfant :

Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINES	RHUMATISMES	SCARLATINE
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITES	ASTHME	ROUGEOLE	OREILLONS
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

L'enfant a-t-il des allergies :

♦ Alimentaires Oui Non

Si oui, précisez :

♦ Médicamenteuses Oui Non

Si oui, précisez :

♦ Autres (animaux, pollen,...) Oui Non

Si oui, précisez :

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) :

.....

Indiquez ci-après, les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....



Actuellement l'enfant suit-il un traitement ?

Oui Non

Si oui, lequel ?

Si l'enfant doit suivre un traitement en cours de journée, n'oubliez pas de joindre l'ordonnance aux médicaments.

Recommandations utiles des parents :

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, ... etc. ? Précisez :

.....

Tarifs et modalités de paiement

Mode de paiement : chèque espèce virement (*uniquement après le 3 juillet*)

<p>Horaires :</p> <p>7h – 17h30 précise</p> <p><i>Tout dépassement d'horaire, 3 fois consécutifs, sera facturé de 50 € la minute</i></p>	<p>Tarifs :</p> <p>750 € TTC</p> <p>Frais d'inscription : 25 €</p>
--	---



Le règlement est possible en plusieurs fois, toutefois la totalité doit être réglée avant le 4 juillet 2026.

CI-JOINT COORDONNEES BANCAIRES DE LA SAS ANIM' EVENT KIDS POUR VIREMENT

IBAN : FR76 1010 7003 9200 8360 4099 593
BIC : BREDFRPPXXX

Documents obligatoires à fournir

- Attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile 1 certificat médical
 Copie des pages vaccinations du carnet de santé 1 photo

Je soussigné(e), déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus, et reconnais que toute modification fera l'objet d'une correction de la présente fiche.

Fait à, le / /

Signature



ACCUEIL DE LOISIRS

Fiche autorisations

Droit à l'image



Je soussigné(e)
autorise par la présente Anim'Event Kids, sis rue des Vanniers, section Blachon,
97122 BAIE-MAHAULT, représentée par sa Présidente, Mme Sabrina MEVIL,
à diffuser la (les) photographie(s) et vidéo(s) prise(s) lors des activités à
l'accueil de loisirs sur laquelle (lesquelles) figure mon fils/ma
fille.....

Cette autorisation est valable :

- ♦ Pour l'édition de documents de nature pédagogique
- ♦ Pour des expositions relatives au centre
- ♦ Pour la publication sur le site Facebook, Instagram et Tiktok d'Anim'Event Kids.

Cette autorisation est valable pour une durée de 2 ans et pourra être révoquée à tout moment.

Le droit à l'image est incessible.

La présente autorisation est consentie sans aucune contrepartie financière.

Fait à, le/...../.....
Signature

Activités

J'autorise mon enfant

À participer aux activités et sorties qui lui sont proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs et à utiliser les transports

À se baigner à la mer, à la piscine ou à la rivière

Fait à, le/...../.....

Signature



Entre :

La Société par Actions Simplifiée, **ANIM'EVENT KIDS**
Dont le Siège Social est sis : Rue des Vanniers- Blachon – 97122 BAIE-MAHAULT
SIRET : 830 892 535 00014 APE : 8891A

Représentée par **Madame Sabrina MEVIL, Présidente,**

Ci-après accueil périscolaire

Et : Monsieur.....
Adresse :
En qualité de :

Madame.....
Adresse :
En qualité de :

Détentrices/détenteur(s) de l'autorité parentale ou représentation légale

Ci-après parents

Concernant

L'enfant :

Nom et prénoms

Ci-après enfant

Art. 1 PRESTATIONS

¹ L'accueil de loisirs reçoit l'enfant de 7 heures à 17 heures 30, au groupe scolaire de Mérosier Narbal, domaine de Mérosier Narbal Belcourt 97122 Baie-Mahault pour les 7-10ans et le groupe scolaire Rosita Kammer, Rue Maurice Satineau 97122 Baie-Mahault pour les 3-6ans.

² L'animateur est responsable de la prise en charge et du bien-être de l'enfant pendant l'horaire convenu, lorsque ce dernier est présent.

³ La responsabilité de l'enfant incombe aux parents pendant le trajet aller-retour entre le domicile et l'accueil de loisirs.

Art. 2

FRÉQUENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

¹ L'enfant est admis à l'accueil de loisirs à partir duam.....

² Des activités ludiques lui sont proposées durant ce temps d'accueil. Il a le droit de choisir, rien ne lui est imposé.

³ Le forfait de prise en charge est défini dans le dossier d'inscription annuel. Tout souhait de changement est à annoncer le plus tôt possible à la direction de l'accueil de loisirs, qui s'efforce d'en tenir compte dans la mesure des possibilités de l'exploitation.

Art. 3 OUVERTURE

¹ Les heures d'ouverture sont définies dans le règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs, tout comme les unités de prise en charge et les plages pendant lesquelles les parents doivent amener ou chercher l'enfant.

² Toute modification des heures d'ouverture est communiquée aux parents.

Art. 4 JOURS FÉRIÉS

¹ L'accueil est fermé les jours fériés.

Art. 5 NORMES DE QUALITÉ

¹ Elle veille en particulier à disposer d'une dotation en personnel et de locaux adaptés aux besoins de prise en charge des enfants.

² Les principes éducatifs et les objectifs du périscolaire sont définis dans le programme pédagogique.

Art. 6 COLLABORATION

¹ Les parents et le personnel de l'accueil de loisirs veillent à une bonne collaboration, cultivent leurs relations et se soutiennent mutuellement dans l'éducation de l'enfant et les soins à lui prodiguer. Ils se mettent d'accord sur les questions qui en découlent et s'informent des événements particuliers.

² Outre les parents, seules les personnes inscrites sur la fiche de contact sont autorisées à venir chercher l'enfant et à discuter du déroulement de la journée avec le personnel éducatif. Les parents sont responsables d'actualiser la fiche de contact et annoncent immédiatement tout changement à la garderie.

³ Si l'enfant tombe malade ou à un accident pendant son séjour à l'accueil de loisirs, les parents ou les personnes figurant sur la fiche de contact sont avertis immédiatement. La suite de la procédure est discutée ensemble. S'ils ne peuvent pas être atteints, la garderie organise les premiers soins et les informe dans les plus brefs délais.

⁴ Les parents informent l'accueil de loisirs en cas de maladie de l'enfant. Les enfants malades ne peuvent pas être accueillis, sauf exception à discuter.

Art. 7 PROTECTION DES DONNÉES

¹ Le personnel de l'accueil de loisirs est tenu au devoir de discrétion. Il est uniquement habilité à communiquer à des tiers les informations dont il a connaissance dans le cadre de la relation d'accueil avec l'accord exprès des parents et/ou l'autorisation de l'autorité de surveillance. Sont réservés le droit et l'obligation d'informer selon la législation spéciale.

Art. 8 TARIF DE PRISE EN CHARGE

¹ Les parents s'engagent à payer la totalité du forfait avant le 4 juillet 2026. Dans le cas contraire, la société AEK s'octroie le droit d'annuler l'inscription de l'enfant et de procéder au remboursement des sommes versées.

² Les périodes de fermeture (jours fériés selon l'article 4) sont incluses dans le tarif. Elles ne donnent pas droit à la réduction des contributions parentales ou à un remboursement.

³ Le tarif de prise en charge est dû même si le nombre de jours ou d'heures de présence effective de l'enfant est inférieur à la fréquentation convenue, pour des motifs imputables à sa personne ou à ses parents (par exemple absences de courte durée).

⁴ Le forfait est aussi dû en cas d'absence de courte durée.

Art. 9 VALIDITÉ ET RÉSILIATION DU CONTRAT

¹ Le présent contrat prend fin au plus tard à la date indiquée par le parent, sauf cas de force majeure.

² La direction peut résilier le contrat, si les parents violent le présent contrat ou le règlement de l'accueil de manière répétée ou si la poursuite de la prise en charge de l'enfant ne peut raisonnablement être exigée pour des raisons indépendantes de la responsabilité de l'accueil.

Art. 10 ABSENCES

En cas d'absence de l'enfant (maladie ou autre) les jours ne seront pas déduits. Sauf les absences pour hospitalisation d'une semaine ou plus seront prises en compte (avec justificatif).

En cas de fermeture de l'école (grève, coupure d'eau, intempéries ou autres) les jours ne seront pas déduits.

Les parents confirment qu'ils ont pris connaissance du présent contrat et s'engage à le respecter.

Fait à....., le.....

La directrice

Signature

Fait à....., le.....

Sabrina MEVIL, la présidente

Signature

Fait à....., le.....

La mère :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à....., le.....

Le père :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

En double exemplaires



Accueil de Loisirs Du 6 au 31 juillet 2026 3 à 10 ans

LISTE DU MATERIEL

Dans le sac hors sortie

- 1 bouteille d'eau par semaine
- 1 Drap
- 1 gourde
- 1 Vêtement de rechange
- chaussures fermées

Atelier peinture

- 1 tablier ou un vieux tee-shirt

Goûters :

Pour le matin : 1 fruit ou 1 compote

Pour l'après-midi : goûter libre



Dans le sac pour les jours de sortie

- 1 sac au dos
- 1 vêtement de rechange
- 1 casquette
- 1 Gourde
- 1 paquet de mouchoirs
- 2 goûters :
- Pour le matin : 1 fruit ou 1 compote
- Pour l'après-midi : goûter libre
- 1 Anti-moustique
- 1 serviette de bain (plage)
- crème solaire
- 1 maillot de bain (plage)
- 1 sachet pour les vêtements mouillés (plage)



Pas de legging, pas de sandales

Un t-shirt bleu ciel pour les sorties et une paire de chaussures fermée.

